



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement de TOURS
Canton de VOUVRAY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 9 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 9 décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal convoqués le 3 décembre 2025, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, dans la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Christian DRUELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 26 (*Monsieur Jean-François TRAINSON a démissionné en début de séance, le suivant de la liste n'a pas pu être convoqué dans les délais*)

Présents : 19

Christian DRUELLE, Christine BERENGUER, Jean-Michel BIZET, David GUIOT, Liliane DALONNEAU, Gilberte BAUMANN, Marie-Eve GAPIN, Véronique VEAU, Christophe MANCEAU, Stéphanie AK, David MILLARD, Sophie FULIN, Dominique GOURDON, Patrick DELETANG, Vanessa BECHET, Marc PIGEON, Elisabeth GANDEMÉR, Patrick ETESSE, Claudine DESMARES.

Absents avec pouvoir : 5

Christophe DAMOUR a donné pouvoir à Christian DRUELLE, Damien COCHARD a donné pouvoir à Jean-Michel BIZET, Françoise RICHARD a donné pouvoir à Liliane DALONNEAU, Loetitia DIFRAYA a donné pouvoir à Marie-Eve GAPIN, Harun AK a donné pouvoir à Stéphanie AK.

Absents non représentés : 2

Philippe BARROUX, Elisabeth PREVOST.

Votants : 24

A été élue secrétaire de séance à l'unanimité : Christine BERENGUER

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

**Délibération n° 2025-53
Approbation de la convention départementale d'accompagnement
par un SESSAD sur le temps scolaire**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ainsi que ses décrets d'application, prévoient la mise en place de conventions entre les établissements scolaires, les collectivités territoriales et les Services d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) pour organiser l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Dans ce cadre, une convention a été élaborée entre le directeur académique des services de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire, la directrice de l'école, le Maire représentant la commune et le SESSAD pour l'accueil d'un enfant au sein de l'école élémentaire du Tilleul en situation de handicap.

Cette convention a pour objectif de fixer les modalités d'intervention du SESSAD auprès de l'élève, ainsi que les engagements respectifs des parties prenantes.

Considérant que cette convention permet de formaliser l'accompagnement des élèves en situation de handicap par le SESSAD, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur,

Vu le projet de convention joint en annexe,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré :

-APPROUVE la convention départementale d'accompagnement par un SESSAD sur le temps scolaire, telle que présentée en annexe.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

La Secrétaire de séance,
Christine BERENGUER.



Pour extrait certifié conforme,
Chanceaux-sur-Choisille, le 9 décembre 2025,

Le Maire,

Christian DRUELLE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique.